

COMMUNE DE HEUGNES

cacacacacaca

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 10 Décembre 2013

Achat d'une chambre de fermentation pour la boulangerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise PANICENTRE (Indre-et-Loire) pour l'acquisition d'une chambre de fermentation de marque BONGARD pour équiper la boulangerie pour un montant de 9 163.00 € H.T. Les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget annexe de la boulangerie 2014.

Devis de la décoration du véhicule communal en lettrage adhésif sur deux côtés Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'option 2 (format 1200x322mm) du devis n° DPH0557 de l'entreprise ROCHOUX (Villedieu-sur-Indre) pour un montant de 105.00 € H.T. Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Principal 2014.

Redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public 2013

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs autorisés relatifs à la redevance due par France Télécom pour les infrastructures implantées sur les voies communales, en application du décret n° 97-683 du 30 mai 1997.

La valeur maximale de la redevance est fixée à 53.33 € le kilomètre d'artère aérienne. La longueur de ces infrastructures demeure inchangée pour la commune, soit 15.201 km. Pour les artères en sous-sol, la redevance est fixée à 26.66 € le kilomètre. La longueur des infrastructures est de 3.760 km.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, France Télécom est redevable de la somme de 910.91 € pour l'année 2013.



Décisions modificatives 2013

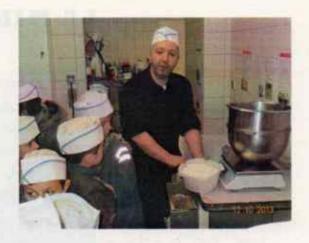
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives nécessaires au paiement des dernières factures de l'année 2013.

Position du Conseil Municipal sur l'organisation du Rallye Automobile en 2014 L'organisation d'une telle manifestation restera à l'ordre du jour de prochains Conseils Municipaux.

Feu d'artifice 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à une augmentation sous forme de subvention exceptionnelle de 500 € du prix du feu d'artifice à l'occasion des 70 ans de la Cavalcade de Heugnes en août prochain.





Classe de CE1 – CE2 en visite à la BOULANGERIE DE HEUGNES 😂

A la boulangerie de Heugnes, une animation chaleureuse et exceptionnelle régnait en cet après-midi du mardi 10 décembre 2013 : c'était la découverte d'un métier passionnant mais difficile, pour les élèves de CE1-CE2 de Monsieur Laurent MARDHEL, Directeur de l'Ecole de Pellevoisin. Pour la visite, une jolie toque blanche de boulanger coiffait les petites têtes réjouies et dans le laboratoire refait à neuf, la chaleur et les merveilleuses odeurs enveloppaient les participants.

Une certaine fascination s'exerçait sur les enfants devant la fabrication des différents chocolats de Noël et notamment des Pères Noël. Les enfants posaient des questions et interrogeaient Mr Augusto QUINTIAO, boulanger-pâtissier, Mme Laura DUPONCHEL, boulangère et Mme Sarah BENNOIN, pâtissière à la boulangerie de Pellevoisin, venue aider au moulage des chocolats. Ces petits, plein de curiosité, voulaient tout savoir : les cacaoyers et leurs fruits : les cabosses, puis les fèves de cacao, la transformation en chocolat et ses subtilités...

Ils passèrent ensuite dans le fournil, de la recette à la fabrication du pain, du pétrin au four. Et chacun put exercer ses talents pour obtenir le plus joli petit pain rond qui, après cuisson, leur fut remis à l'école, le lendemain avec leur prénom.

De futures vocations sont peut-être nées en cet après-midi : « Mon père est chauffeur de poids lourds mais moi, je serai pâtissier-boulanger » m'affirme avec conviction un petit garçon en voulant être photographié avec sa toque bien droite sur la tête comme pour renforcer sa décision !

L'action, l'heure et les bonnes odeurs creusant les petits estomacs, un super goûter leur fut offert et chacun put même repartir avec une petite poche de chocolats et une autre de viennoiseries (petits pains au chocolat, petits croissants ou brioches et petits pains aux raisins).

C'était déjà Noël... avant l'heure et tous étaient enchantés en remontant dans le car du retour.





LA MINUTE DU SAPEUR



SAPEURS POMPIERS DE HEUGNES Bilan de l'année 2013

Au cours de l'année 2013, le Centre de Secours de Heugnes a réalisé 24 interventions réparties comme suit : 6 secours à personnes dont 3 accidents sur la voie publique, 6 incendies, 12 opérations diverses (destruction de nids d'insectes...)

L'année a été marquée par l'instauration du nouveau système d'alerte qui remplace la sirène et a nécessité réunions, formations et nombreux ajustements pour sa mise en place au 3 décembre. Ce nouveau système informatisé alerte individuellement les Sapeurs du Centre pour un départ en intervention via un « bip ».

Celui-ci prend en compte leur disponibilité du moment, à partir d'un planning rempli sur ordinateur et leur attribue une place dans le véhicule au départ (conducteur, équipier et chef d'agrès).

La sirène n'est donc plus un moyen d'alerte des Sapeurs Pompiers, aussi vous ne l'entendrez plus sonner à cet effet.

En revanche, cela ne change rien pour vous, en cas de sinistre, vous continuez de faire le n° de téléphone « 18 » pour alerter les Pompiers qui interviendront dans les meilleurs délais.

En 2013, une campagne visant à recruter de nouveaux personnels volontaires a été impulsée. Elle a permis le recrutement de M. Rémy CHARLOT à qui nous souhaitons la bienvenue. D'autres recrutements sont en cours mais, à ce niveau, les efforts ne doivent pas être relâchés et nous continuons de vous solliciter pour intégrer nos rangs pour les années à venir.

Si vous êtes une femme, un homme, âgé(e) de 16 à 55 ans et souhaitez avoir des renseignements pour nous rejoindre, contactez-nous au 06 89 14 65 27. Nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer pour vous informer à ce sujet.

D'ici là, au nom de tous les Sapeurs Pompiers de Heugnes, la Présidente de l'Amicale et le Chef de Centre vous remercient pour votre aide et votre contribution l'année passée et pour votre accueil lors de la distribution des calendriers et vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2014!

SAINTE BARBE 2013

Le samedi 14 décembre dernier, les Sapeurs Pompiers de Heugnes se réunissaient pour fêter Sainte Barbe. Après la messe à l'église de Heugnes, l'ensemble du personnel, actifs et anciens, se rassemblait au Centre de Secours en présence du Commandant GRESSENT, Chef de compagnie et de son épouse, des élus, des membres des Centres de Secours d'Ecueillé et de Pellevoisin, des conjoints, enfants et amis.

A cette occasion, des récompenses et des galons ont été remis : la médaille d'honneur des Sapeurs Pompiers échelon or (30 ans de service) à Martial TESTU, échelon argent (20 ans de service) à Joseph JAS et Arnaud SOUDET. Les grades de Caporal à Christophe BLANC et d'Adjudant à Michel GOILIER et Jean-Marc HEBERT. Enfin, la fourragère aux couleurs de la médaille pour actes de courage et dévouement, était remise collectivement à l'ensemble du personnel ayant validé la totalité de la formation de base.

Lors de son discours, le Chef de Centre Jean-Marc HEBERT a remercié l'ensemble du personnel du Centre pour son engagement et sa disponibilité au cours de cette année passée, notamment pour la mise en place du nouveau système d'alerte, le 3 décembre dernier.

Les Sapeurs Pompiers mis à l'honneur à l'occasion de la Sainte Barbe ont été individuellement félicités pour leur dévouement. A l'issue des discours et du vin d'honneur offert par l'Amicale des Sapeurs Pompiers, l'ensemble des personnels, de leurs conjoints et amis se sont réunis à l'Auberge pour le banquet traditionnel.



Photo de Mme Carole GOILIER

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

QUAND? Elles se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014 de 8 à 18 heures. Les Préfets et Hauts Commissaires pourront avancer ou retarder ces heures de scrutin dans certaines communes.

COMBIEN ? Le nombre de Conseillers Municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune. Il a été réduit dans les communes de moins de 100 habitants où il passe de 9 à 7.

Moins de	100 habitants :	7 conseillers	- de 50.000 à 59.999	45 conseillers	
100 à	499 habitants	Heonseillers	60,000 à 79,999	49	
500 à	1.499	15	80.000 à 99.999	53	
1.500 à	2.499	19	100,000 à 149,999	55	
2.500 à	3,499	23	150,000 à 199,999	59	
3.500 à	4.499	27	200,000 à 249,999	61	
5.000 à	9,999	29	250.000 à 299,999	65	
10.000 à	19.999	33	300,000 et plus	69	
20.000 à	29,999	35	Lvon	73	
30.000 à	39,999	39	Marseille	101	
40.000 à	49,999	43 conseillers	Paris	163 conseillers	

COMMENT? Dans les communes de moins de 1.000 habitants : scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. Les candidats se présentant sur une liste : les électeurs peuvent la modifier, panacher, ajouter ou supprimer des noms. Le nombre de voix est compté pour chaque candidat individuellement (et non pour la liste).

Nouveauté: depuis la loi du 17 mai 2013, une déclaration de candidature est désormais obligatoire. (Auparavant, les électeurs pouvaient voter pour une personne qui ne s'était pas déclarée candidate. Ce n'est plus possible) Mais un candidat peut toujours se présenter seul, sans liste. Au premier tour, sont élus, les candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) et ont recueilli au moins 25 % des inscrits.

Au second tour, les électeurs votent pour les sièges restants à pourvoir. Seuls les candidats présentés au premier tour pourront l'être au second. Sauf si le nombre de candidats, au premier tour, est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Les candidats sont élus à la majorité relative. Sont donc élus ceux qui obtiennent le plus de voixs Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'âge sera déterminant : le plus âgé sera élu.

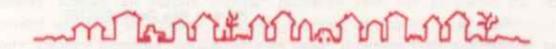
La parité: elle est obligatoire dans les communes de plus de 1.000 habitants. Une alternance est obligatoire sur la liste: une femme - un homme, avec autant de femmes que d'hommes.

ELECTION:

Les électeurs inscrits sur les listes électorales élisent les membres du Conseil Municipal pour un mandat de six ans. Puis les nouveaux élus choisissent, parmi eux, au scrutin secret, à la majorité absolue et dans l'ordre, d'abord le Maire de la commune puis chaque adjoint.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SERONT ÉLUS AINSI :

Pour les communes de moins de 1.000 habitants, les Conseillers Communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre : maire, premier adjoint... Aucun Conseiller Communautaire ne peut être élu, s'il n'est pas aussi Conseiller Municipal. Rappelons que dans la nouvelle Communauté de Communes Valençay-Écueillé, la Commune de Heugnes compte 2 délégués. Depuis le 1er janvier 2014, Mr Bernard GARNIER et Mr Philippe KOCHER y siègent jusqu'aux prochaines élections municipales.



ELECTIONS MUNICIPALES 2014 QUI PEUT ETRE ELU (E) ?

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014. Les précédentes élections municipales avaient eu lieu les 9 et 16 mars 2008, six ans auparavant.

Pour solliciter les voix des électeurs et être éventuellement élu(e) aux municipales, il faut remplir les quatre conditions suivantes :

Avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le 22 mars 2014 à minuit.

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne.
- Jouir de ses droits électoraux.
- Etre électeur ou être inscrit au rôle de l'une des contributions directes au 01/01/2014.

Mais ne peuvent être éligibles : les préfets, les magistrats judiciaires, les commissaires, les directeurs ou chefs de service au sein d'une collectivité (Conseil Régional, Département), les emplois salariés au Centre Communal d'Action Sociale... certaines fonctions sont donc incompatibles avec une candidature aux élections municipales.

Combien de membres d'une même famille peuvent être élus ?

Dans les communes de plus de 500 habitants, le Conseil Municipal ne peut compter plus de deux personnes d'une même famille : ascendants, descendants, frères, sœurs,

Dates de dépôt des candidatures aux élections municipales 2014.

Les candidats aux élections municipales doivent remettre au représentant de l'Etat, en même temps que leur candidature, une attestation d'inscription sur une liste électorale, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature.

Les candidatures doivent être déposées en Préfecture ou en Sous-Préfecture.

Pour le premier tour : du vendredi 14 février 2014 au jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. Pour le second tour : du lundi 24 mars 2014 au mardi 25 mars 2014 à 18 heures.

POUR VOTER, TOUT ELECTEUR DOIT PRESENTER UNE CARTE D'ELECTEUR ET UN TITRE D'IDENTITE

BUREAU DE L'A.S. HEUGNES CBCBCBCB

Président Mr GUERIN Thierry Vice-Président Mr PERRAGUIN Alain Secrétaire Mr TERRASSIN Kévin Secrétaire Adjoint : Mr GUERIN Anthony Trésorière Mme RABIER Michèle Trésorier Adjoint : Mr PROVOST Jérôme

Les Membres: Messieurs GODART Guillaume, RABIER Daniel,

MARCHAIS Jérôme et BONNEAU Jean-Claude



Noël de grève...





En ce temps-là, cohabitaient dans la paisible bourgade d'HEUGNES forte alors d'un millier d'habitants, Monsieur Le Curé BLANCHET et Monsieur DESTOUCHES, l'instituteur, pour le plus grand bien des paroissiens et des écoliers qui réussissaient alors, souvent à force de « rabâchages », à obtenir tous le sacrosaint certificat d'études. Et, à nos yeux d'enfants, bien plus que le Maire et son Adjoint, ces deux personnages incarnaient l'autorité communale.

Très jeune, sans toutefois faire preuve d'une sagesse exemplaire, j'avais été choisi comme enfant de chœur. Avec cinq autres garçonnets dont le plus âgé avait une douzaine d'années, nous assistions Monsieur le Curé lors des offices. Notre maître d'école, nous l'appelions respectueusement ainsi, nous permettait ou plutôt nous expédiait à l'heure dite, même pendant les cours, servir les messes de mariage et d'enterrement qui rassemblaient tous les habitants de la commune.

Nous étions bien polis, du moins en apparence. A cette époque, nous portions le béret basque et nul passant fut-il étranger, ne manquait notre salut. Tel était l'enseignement laic de notre maître.

Chaque matin la messe était célébrée à sept heures dès la fin du carillon de l'Angélus, fort prisé des villageois mais générant nombre d'envieux dans les communes voisines. Chaque semaine, à tour de rôle, un enfant de chœur servait la messe puis se rendait directement à l'école où en saison froide il allumait le poêle afin qu'une douce chaleur envahisse la salle de classe avant l'arrivée du maître.

Le corvéable chargé du poêle se voyait octroyer un bon point. Le service hebdomadaire de l'église, chaque messe de mariage ou d'enterrement donnait lieu à une gratification de vingt sous par Monsieur le Curé. Avec ce pécule les enfants de chœur trouvaient dans les épiceries du bourg sucreries, caramels et bonbons.

En cette fin d'année 1934, la modicité de cette allocation de vingt sous fut le prétexte de longues palabres entre les enfants de chœur. Réclamations inavouables et inavouées des plus grands estimant que le temps passé à l'église méritait meilleure récompense. Mais qui allait exposer cette intéressante revendication à Monsieur le Curé?

Personne n'osant aborder le problème de front, une idée lumineuse germa dans l'esprit du plus âgé d'entre nous : « faire grève »...

En ce jour de Noël 1934, les cloches sonnèrent pour rassembler les fidèles. Le ciel d'un bleu d'acier enveloppait le village d'un manteau de froidure, le sol était gelé, les enfants portaient tous bas de laine et galoches en bois. Dissimulés derrière les arbres de la place, les six enfants de chœur avaient résisté à l'appel de la messe. Ils attendaient, le cœur battant, pour manifester leur légitime mécontentement au Curé BLANCHET qui benoîtement ne soupçonnait pas le complot.

Le pauvre homme en surplis apparut plusieurs fois sur le parvis de l'Eglise promenant alentour un regard à la fois intrigué et inquiet à la recherche des absents. L'heure avançant, ne voyant rien venir, il rentra pour commencer seul la cérémonie, en refermant bruyamment la lourde porte.

Au bout d'un long quart d'heure, les six manifestants, bien décidés quittèrent leur cachette et se dirigèrent vers l'Eglise en frappant le sol gelé de leurs galoches. Ouvrant grand le portail grinçant, ils entrèrent martelant pesamment les dalles à la stupeur mêlée de curiosité des paroissiens présents qui, d'un ensemble parfait, s'étaient retournés. Se rendant directement à la sacristie pour revêtir leurs robes, ils rejoignirent leurs places dans le chœur. Impassible, Monsieur Le Curé poursuivit son office avec un sang froid qui laissa quelque peu songeurs les six garnements.

A la fin de la messe, de retour à la sacristie, ce fut une toute autre affaire. Sans explication préalable Monsieur le Curé appliqua à chacun une solide paire de gifles puis s'adressant à moi le plus jeune, il demanda les raisons d'une telle mascarade un jour de Noël, béni entre tous.

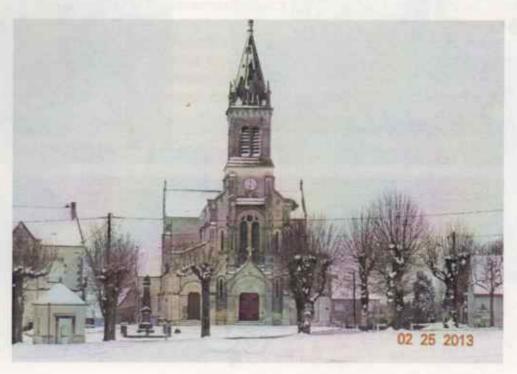
Avec la naïveté de mes dix ans, je lui confessai que notre insuffisante rémunération nous avait contraints à « faire grève ». Ce mot fatal fut ponctué d'une autre paire de claques que je jugeai imméritée et profondément injuste au regard de ma franchise.

Noël finit mal car nos parents sévirent encore, tout le village témoin de l'événement ayant condamné à l'unanimité notre manifestation.

Magnanime, Monsieur Le Curé donna l'absolution mais pas d'augmentation!

Quatre-vingt ans plus tard, je me demande toujours si, dès notre plus jeune âge,
nous n'étions pas déjà atteints de ce mal typiquement français : le virus de la
revendication!

Anecdote racontée par un bientôt nonagénaire originaire de Heugnes.







Club « LES AMIS DU JEUDI » - ANNÉE 2013 –

28 adhérents se sont retrouvés avec une grande fidélité, dans la mesure du possible pour chacun, le jeudi tous les quinze jours, à la Maison des Associations, pour jouer à la belote, au scrabble, aux dominos, aux triominos, aux petits chevaux et...pour bavarder amicalement.

Galette des rois, crêpes de la Chandeleur, tombola de la Foire-Brocante du Lundi de Pentecôte ont animé le premier semestre 2013. Le deuxième fut plus ludique : d'abord en novembre à Villentrois : une divertissante sortie cabaret-spectacle de « chansons françaises » à la Ferme-Théâtre de Bellevue. Le repas gastronomique du terroir fut servi en costume d'époque pour conforter cette ambiance rétro des plus festives.

Le 12 décembre avait lieu notre traditionnel Banquet de fin d'année à l'Auberge de Heugnes : 27 personnes ont passé une excellente journée entre repas de fête et ambiance musicale détendue et de qualité en compagnie de nos amis Jacqueline et Maurice Médieu.

En ce début d'année 2014, nous repartons en formulant des vœux et des espoirs de nouveaux adhérents désirant partager joie et solidarité et rompre ainsi la solitude que beaucoup peuvent ressentir parfois dans notre si belle campagne.

Merci à la Municipalité pour la subvention accordée au Club. Avec la recette de la Tombola de la Pentecôte et les adhésions, elle a permis au Banquet de fin d'année d'être entièrement gratuit à tous les membres du Club présents.



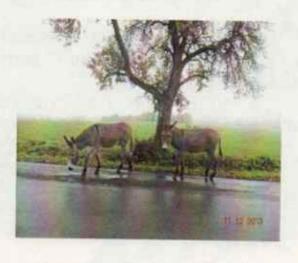




HEUGNES EN IMAGES



Cérémonie du 11 Novembre



11 décembre Route de Pellevoisin Randonneurs insolites



7 décembre - TELETHON 2013 - Passage à Heugnes





3 Janvier 2014 Vœux de Monsieur Le Maire

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) LA VALIDITE DE LA CARTE D'IDENTITÉ PASSE DE 10 À 15 ANS

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans, sans démarche particulière.

ATTENTION : Pour les personnes mineures lors de la délivrance de la carte, la carte d'identité reste valable 10 ans seulement.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur :

www.interjeur.gouv.fr ou

www.diplomatie.gouv.fr

Le Gouvernement espère ainsi améliorer les délais de délivrance des cartes d'identité.

Dates à retenir....

2 mars 2014:

Randonnée de la Vallée du Nahon départ Valençay

13 avril 2014 :

Loto Amicale des Parents d'élèves du R.P.I. à la Maison des Associations

13 avril 2014:

Ouverture de la Pêche

ETAT CIVIL

Naissance de Paul MARIDAT né le 18 décembre 2013 à Châteauroux (Indre)

CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS



PALMARES 2013

Mme PAULMIER Anicette	1ère Catégorie	2 ^{ème} prix
Mme SOUDET Elisabeth	1ère Catégorie	2ème prix
MIle VANDENBOSSCHE Muriel	1ère Catégorie	2ème prix
Mme MOTTU Marie-Claire	1ère Catégorie	3ème prix
Mr ROBIN Albert	1ère Catégorie	3 ^{ème} prix
Mr PLAULT André	2ème Catégorie	1er prix
Mr SELLIER Alain	2ème Catégorie	2ème prix
Mme CHARBONNIER Danielle	2ème Catégorie	3 ^{ème} prix
Mme HEBERT Valérie	2 ^{ème} Catégorie	3 ^{ème} prix
Mme GOILIER Carole	4ème Catégorie	1er prix
Mme PASSIN Annick	4ème Catégorie	1er prix
Mme GARNIER Claudine	4 ^{ème} Catégorie	2ème prix